

L'enseignement catholique regrette que Rudy Demotte fragilise le Pacte d'excellence

■ Le socialiste avait évoqué mercredi des pistes pour redéfinir le fonctionnement des réseaux.

Mercredi, dans "La Libre", le ministre-Président socialiste de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte, proposait de revoir l'organisation de l'enseignement francophone. Pour sortir de "la logique de concurrence" entre les réseaux et passer à "une logique de collaboration", il envisageait "de confier les pouvoirs organisateurs aux bassins emplois-formations". En d'autres mots, dans chacun de ces bassins géographiques, une gestion interréseaux de l'offre scolaire serait définie, afin que cette offre soit au mieux ajustée à la demande locale.

L'objectif de Rudy Demotte n'était pas tant de relancer un débat sur la fusion des réseaux que de réfléchir à une meilleure collaboration entre ceux-ci. A l'heure actuelle, estime-t-il, la concurrence entre les établissements engendre des coûts et du gaspillage.

De la confusion

Cette proposition n'a pas manqué de faire réagir, notamment parce qu'elle réinterroge l'autonomie des réseaux d'enseignement.

De son côté, Etienne Michel, le directeur du Segec, le Secrétariat général de l'enseignement catholique, regrette que les propos de Rudy Demotte jettent de la confusion sur les volontés du PS en matière d'enseignement. Confusion qui "risque de mettre à mal les grands compromis qui structurent le Pacte d'excellence et qui abîme le bon climat et la sérénité nécessaires à sa mise en œuvre".

Pour expliquer son propos, Etienne Michel

reprend la notion de la "régulation unique". Le régime de la régulation unique, explique-t-il en substance, est la voie choisie par le Pacte pour rendre notre enseignement plus efficace. Avec elle, l'autorité publique régule l'ensemble du système en définissant les objectifs de l'enseignement et les règles à respecter de la part des établissements. Elle s'appuie aussi sur l'autonomie et la responsabilité des acteurs. Elle développe également les moyens d'évaluer si chaque école atteint les objectifs fixés. Elle ajuste enfin les objectifs, en termes d'offre ou de mixité sociale à atteindre, en fonction de la réalité du terrain des différentes zones géographiques qui structurent la Communauté française.

Des compromis indispensables

"Ce concept de la régulation unique est bon, si deux conditions politiques sont énoncées simultanément, poursuit Etienne Michel. Il faut d'abord que soit affirmée la distinction des rôles entre le pouvoir régulateur et le pouvoir organisateur (pour rap-

pel, la ministre porte actuellement une double casquette, en étant régulatrice du système et cheffe du réseau de la Fédération. Le Pacte entend mettre fin à cette double casquette Ndlr). La deuxième condition est que les réseaux ne dénie pas au pouvoir public son droit de se décentraliser. Ces deux conditions sont très importantes. Elles sont le cœur du compromis du Pacte en matière de gouvernance. Or Rudy Demotte amène de la confusion. Il donne l'impression qu'il fera des bassins géographiques des pouvoirs organisateurs et qu'il mettra à mal la première condition du compromis. Je lui demande donc de clarifier sa position, car il fragilise le Pacte en donnant l'impression de s'éloigner des grands compromis qui le structurent."

"Rudy Demotte donne l'impression de s'éloigner des grands compromis structurants du Pacte."

Etienne Michel

Directeur du Segec de l'enseignement catholique

BdO